

Chapitre 1

QU'EST-CE QUE LA FRANCOPHONIE? LES ORIGINES DU MOT

Au cours des dernières années, les notions de francophone et de francophonie ont donné lieu à de nombreuses études, séminaires ou colloques. Pourtant, ce « *vocabulaire au bonheur éminemment discutable* », comme le dit Jean-Marc Léger, l'un des pionniers de la francophonie, a longtemps rebuté les lecteurs des journaux et des magazines et conséquemment les milieux de l'information. Sans doute trouve-t-on des articles sur la portée socio-culturelle et la géo-politique de la francophonie, mais le plus souvent sans enthousiasme visible de la part de l'éditeur. *Paris-Match*, *Le Point* ou *Le Nouvel Observateur* publient sur le sujet avec beaucoup de réticence, à telle enseigne qu'en matière de politique éditoriale, la francophonie n'est carrément pas recommandée. Seuls quelques rares journaux comme *Le Monde* et *Le Figaro* entretiennent une chronique régulière. La langue française continue par ailleurs à intéresser le lecteur moyen; mais la francophonie l'agace ou le déconcerte par le flou que dégage son concept et par l'ambiguïté d'intention de ses propagandistes comme de ses détracteurs.

C'est dans la générosité et l'ambiguïté à la fois que s'est développé et a commencé de s'incarner le concept de francophonie. Entend-on par francophonie le fait de parler français avec tout ce que la langue véhicule de culture et de civilisation? ou le regroupement des peuples qui utilisent, plus ou moins fréquemment, le français? ou encore le rassemblement des pays dont les locuteurs sont francophones en totalité ou en partie?

Vocabulaire au bonheur éminemment discutable, la francophonie a quelque chose d'une version contemporaine de l'auberge espagnole: chacun y trouve ou croit y trouver ce qu'il y a apporté. Qui l'exalte, parce qu'il l'a conçue comme une communauté novatrice et généreuse de peuples très divers; qui la stigmatise car il a décidé qu'elle ne pouvait être qu'une nouvelle manifestation, particulièrement insidieuse, de néo-colonialisme; qui en sourit avec un aimable scepticisme parce qu'il l'a, d'avance, associée à une entreprise nostalgique ou folklorique, selon le cas, ou parce qu'il a décrété qu'une langue commune n'est point un terrain suffisamment riche pour y faire germer une formule originale et durable de coopération.

Jean-Marc Léger, *La Francophonie, une grande aventure spirituelle*, Colloque du Centre québécois des relations internationales, Francophonie et Commonwealth, Québec, 1978.

Parce qu'il aime la clarté, le Français n'est pas très à l'aise avec cette notion de francophonie, pas plus d'ailleurs que l'Africain qui répugne à se voir catalogué parmi les francophones. Pourtant, depuis que le Premier Sommet des chefs d'État ou de Gouvernement ayant en commun l'usage du français s'est réuni à Paris en février 1986, la concrétisation d'une certaine idée a modifié la perception et surtout ouvert psychologiquement la voie à de nouvelles réflexions, à de nouvelles possibilités et enfin peut-être à un nouvel espoir.

Un sondage réalisé par l'IPSOS à la demande du Haut Conseil de la francophonie du 7 au 11 mai 1986 est particulièrement intéressant. Si on le compare à toutes les enquêtes effectuées avant 1986, il manifeste un changement de tendances. Sur neuf cents personnes interrogées, adultes et adolescents, la réaction favorable devient majoritaire. La francophonie paraît maintenant pour eux

dégager un sens assez précis: 68 pour cent font référence à la langue et à ceux qui la parlent. 88 pour cent estiment même qu'il est important de développer cette langue; 63 pour cent jugent que l'organisation de réunions de chefs d'État et de Gouvernement est efficace pour développer la francophonie, et 43 pour cent pensent que l'enseignement doit tenir compte de la francophonie, que c'est là qu'il faut agir en priorité. On est agréablement surpris de voir que 32 pour cent iraient jusqu'à donner de l'argent pour une fondation dont l'objectif serait l'enseignement de la civilisation francophone.

Il faut dire que les besoins sont grands dans ce domaine, puisque 39 pour cent des sondés ne peuvent répondre lorsqu'on leur demande le nombre de pays francophones et que 36 pour cent donnent un chiffre inférieur à 10 (les journaux avaient pourtant relaté et, dans certains cas, commenté la venue des 41 participants plus la Louisiane) et qu'à la quasi-unanimité, ils sont incapables de citer le nom de plusieurs écrivains d'expression française hors de France ou celui d'une seule organisation internationale francophone.

QUELQUES ÉLÉMENTS INTÉRESSANTS-PARFOIS CONTRADICTOIRES-RÉVÉLÉS PAR LE SONDAGE IPSOS:

QUESTION: «Diriez-vous que, depuis 10 ans, il y a de plus en plus, autant ou de moins en moins de gens qui parlent le français dans le monde?»

	ENSEMBLE (%)
— De plus en plus de gens	32
— Autant de gens	28
— De moins en moins de gens	30
— Ne se prononcent pas	10
	<hr/> 100

QUESTION: «Avez-vous le sentiment d'appartenir plutôt à une communauté francophone ou plutôt à une communauté européenne?»

	ENSEMBLE (%)
— Plutôt à une communauté européenne	58
— Plutôt à une communauté francophone	33
— Ne se prononcent pas	9
	<hr/> 100

QUESTION : « Vous sentez-vous plus proche d'un habitant d'un pays voisin de la France où l'on ne parle pas le français ou d'un habitant d'un pays francophone, c'est-à-dire d'un pays où l'on parle le français? »

ENSEMBLE (%) :	
— Plus proche d'un habitant d'un pays francophone	52
— Plus proche d'un habitant d'un pays voisin de la France où l'on ne parle pas le français	32
— Ne se prononcent pas	16
	<hr/>
	100

QUESTION : « Pouvez-vous citer un ou deux écrivains de langue française, mais non français? »

ENSEMBLE (%) :	
— Ont obtenu au moins 1 % des citations :	
— Léopold Sédar SENGHOR	6
— Marguerite YOURCENAR	2
— Georges SIMENON	2
— Henri TROYAT	2
— Martin GRAY	1
— Tahar BEN JELLOUN	1
— Jacques BREL	1
— Julien GREEN	1
— Milan KUNDERA	1
	soit 17
— Ont obtenu moins de 1 % des citations :	
— soit 130 auteurs	14
— n'ont cité aucun nom	69

QUESTION : « Connaissez-vous, ou non, une organisation internationale francophone publique ou privée? »

ENSEMBLE (%) :	
— Oui	17
— Non	79
— Ne se prononcent pas	4

QUESTION : « Il y a eu, à Paris, le Premier Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays francophones. Le saviez-vous ou non? »

ENSEMBLE (%) :	
— Oui	50
— Non	50
	<hr/>
	100

Sondage réalisé en France du 7 au 11 mai 1986 pour le compte du Haut Conseil de la francophonie.

Les lacunes sont très grandes. Toutefois, de façon surprenante, on constate que la francophonie, encore rébarbative un an plus tôt en France, peut devenir en quelques mois un thème mobilisateur. C'est sans doute ce qu'avait compris le Premier ministre Jacques Chirac qui, à son arrivée au pouvoir en mars 1986, un mois à peine après la convocation du sommet par le président Mitterrand, créait un secrétariat d'Etat à la francophonie.

Signe tangible de cette évolution, le portefeuille de la francophonie est alors confié, à une Guadeloupéenne, Mme Lucette Michaux-Chevry. Depuis, le mot francophonie fait recette; les entretiens avec des hommes politiques impliqués à ce sujet ou avec des spécialistes de la langue fleurissent dans les revues, à commencer par les revues féminines.

C'est également à l'issue du sommet que le Québec créait le poste de commissaire général à la francophonie, qu'il confiait à M. Jean-Marc Léger. Plusieurs autres pays constituaient des comités, des commissions, des groupes de recherche, nommaient des ministres de la francophonie (Gabon) et des ambassadeurs auprès du Sommet francophone (Zaïre...).

Les Français exportent même le mot de francophonie depuis peu. Ainsi, un récent ouvrage portant essentiellement sur la littérature québécoise a été publié par les éditions Hatier sous le titre *Littérature canadienne francophone*. Peut-être verra-t-on là les conséquences du référendum sur la souveraineté du Québec en 1980 et de la défaite du Parti Québécois en 1985. Il y a quelques années, même si Antonine Maillet a fait découvrir la littérature acadienne et quelques autres auteurs des épigones de la culture d'expression française au Canada, on aurait rangé le tout sous l'étiquette « québécoise », ou à la rigueur « canadienne-française ». On n'aurait sûrement pas utilisé l'adjectif francophone. Mais la tenue du Premier Sommet de la francophonie, comme on dit de plus en plus pour raccourcir l'expression officielle, a été suivie de beaucoup de commentaires. On en voit les résultats qui confirment les analyses du printemps 1986: la francophonie existe; elle aurait seulement besoin d'un peu de publicité.

Même en Afrique, le mot provoque beaucoup moins de réticence et les médias l'utilisent de plus en plus: on semble s'être familiarisé avec le terme.

Un peu d'histoire de la langue

On peut faire remonter fort loin les origines de la francophonie au sens linguistique. Les interrogations sur la langue française, la volonté de l'améliorer, de la répandre et de l'utiliser au mieux, ne datent pas d'hier.

Après sa naissance, la langue française reçut une sorte de consécration ou de certificat de baptême avec les Serments de Strasbourg en 842, lorsque Charles le Chauve et Louis le Germanique, les fils de Louis le Pieux, décidèrent de mettre fin à leur querelle d'héritage. Du latin dont il provenait avec beaucoup de ses frères et sœurs méditerranéens, le français du nord (oïl) se fortifia peu à peu au-delà de la Loire, bien qu'à travers des dialectes différents (picard, wallon, lorrain, bourguignon, anglo-normand, francien) tandis que le provençal (langue d'oc), au sud, était au contraire unifié.

Pour la première fois en Europe, le vocabulaire quotidien accède à la langue littéraire, jusqu'ici royaume du latin. Et dans les deux moitiés de la France, sous l'influence du trouvère (oïl) comme de celle du troubadour (oc) — celui qui trouve — la mélodie s'émancipe de l'Eglise et devient profane: un nouveau langage et une nouvelle civilisation prennent corps.

Peu à peu, avec l'évolution des mœurs de la société féodale, naît le roman et, la politique aidant, le français du nord se fixe et se répand, l'affermissement du pouvoir central amplifiant la conscience des écrivains de la nécessité d'une unification linguistique. Au XIII^e siècle, la langue française est solidement établie; elle s'est imposée. L'usage du latin s'est spécialisé, c'est la langue des clercs (même si, dès le concile de Tours en 813, l'Eglise avait recommandé aux prêtres de prononcer leurs sermons en « langue vulgaire »), alors que le français est la langue des chevaliers. Les deux siècles suivants qui nous conduisent

à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance voient les usages de l'Île-de-France se généraliser et les traits dialectaux disparaître peu à peu au profit d'une langue unifiée par la capitale.

C'est encore une langue populaire qu'utilise Villon, puis que porte à la truculence la verve rabelaisienne. Mais la Renaissance est arrivée d'Italie. L'espagnol et l'italien sont devenus des langues importantes. Le latin a retrouvé un nouveau prestige. Il faut « défendre et illustrer » la langue française: on emprunte à l'italien, aux lexiques régionaux et on crée de nouveaux mots à partir du latin et du grec. Le français doit pouvoir répondre sans difficulté à toute la modernité de l'époque.

Par une décision politique, le roi François I^{er} impose la francophonie légale. L'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 substitue le français au latin dans les actes notariés et les jugements des tribunaux. Le développement des écoles et la création du Collège de France vont prolonger et institutionnaliser cette décision.

LE FRANCAIS, LANGUE OFFICIELLE DU ROYAUME

Et pour que telles choses (ambiguïté ou incertitudes) sont souventes fois advenues sur l'intelligence des mots latins contenus ès dits arrêts. Nous voulons dorénavant que tous arrêts (...) soit de nos cours souveraines ou autres subalternes, et inférieures, soit de registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploits de justice (...) soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françoys et non autrement.

François I^{er}, 1539, édit de Villers-Cotterêts

Le philosophe et théologien prestigieux que fut Calvin se met au français. Après avoir publié en latin *L'Institution de la religion chrétienne* en 1536, il l'édite en français cinq ans plus tard. Sa langue est riche et vigoureuse. Le verbe est précis, l'esprit logique, d'une parfaite symétrie pour la démonstration. Après les arts, les lettres et les lois, le français conquiert le discours philosophique, la prose d'idées.

La science aussi adopte le français, à partir de 1545 : le chirurgien Ambroise Paré publie *La Méthode de traicter les playes faites par les arquebuses et aultres bâtons à feu*. Ridiculisé par ses collègues conservateurs qui considèrent encore le latin comme la seule langue apte à l'expression de la pensée scientifique, le père de la chirurgie moderne se voit intenter un procès par les médecins sous le prétexte qu'il « *avait manqué de respect à son art en écrivant en français* ». Il l'emportera « doctement », et deviendra célèbre. Henri Estienne le relaiera en écrivant plusieurs ouvrages pour prouver la supériorité de la langue française.

« Enfin Malherbe vint!... » L'hôtel de Rambouillet et la préciosité tentent, au XVII^e siècle, de soustraire le français à ses origines populaires. L'Académie française, créée par Richelieu en 1635, s'applique à le normaliser, le disciplinant en le simplifiant. Racine le rend limpide comme eau de source, « pur et dur comme diamant ». L'alexandrin en fixe la présentation aristocratique.

Le XVIII^e siècle tente vainement de le rapprocher du peuple. La clarté du raisonnement et de l'exposé lui retire ses derniers beaux atours baroques, mais l'esprit encyclopédique et l'extension du français à toutes les cours européennes lui vaut son air distingué et son assurance d'être universel, comme se plaisent à le démontrer à l'Académie de Berlin en 1784 un Allemand, Jean-Christophe Schwab, et un Français d'origine italienne, Rivaroli, alias comte de Rivarol, qui obtiennent tous deux le premier prix.

On énumère alors toutes les qualités de la langue française, que l'on célèbre pour elle-même, alors qu'elle avait été surtout considérée comme un outil au XVI^e siècle (« *Si le français n'y va, que le gascon y aille* » Montaigne) et même au XVII^e siècle, Louis XIV parlait italien avec le nonce et espagnol avec l'ambassadeur d'Espagne.

Le piquant pour nous aujourd'hui qui ne tenons pas à nous gargariser de ce fameux discours de Rivarol est la comparaison de son raisonnement et de son expression avec ceux de son concurrent qui préféra célébrer la langue française... en allemand. L'apologie francophone

connaissait déjà une pluralité d'expression et de grandes variations sur le même thème! ...

La Révolution de 1789 entraîne la chute des têtes et de la création littéraire. Elle ramène le discours français vers le peuple toutefois dont les productions se multiplient au XIX^e siècle. Foisonnement d'idées, multiplicité des orientations et des recherches correspondent à la création de nouveaux empires industriels tandis qu'apparaissent de nouveaux discours économiques à la suite de Karl Marx.

Le théâtre et les journaux permettent une large extension de la langue qui se fixe quant à l'orthographe mais ne connaît plus de contrainte dans l'expression.

La floraison linguistique du français du XIX^e siècle est étonnante. L'adjectif de romantique qui l'a qualifiée était-il de meilleure venue que celui de francophone? A l'origine, « romantique » était péjoratif, mais une chapelle se l'appropriait et le magnifia : la préface de *Cromwell* en 1827 et la représentation d'*Hernani* en 1830 firent de Victor Hugo le porte-flambeau de la nouvelle école qui allait renverser le mouvement littéraire et créer une nouvelle esthétique de la langue. Les hardiesses de la forme l'ouvrirent à toutes les tendances culturelles qui naîtront dans la deuxième moitié du siècle et au début du XX^e. Le français prouvait sa richesse et sa diversité.

Onésime Reclus et la francophonie

Dans la variété des théories scientifiques, ou pseudo-scientifiques, de la fin du XIX^e siècle, après qu'on eut tenté de classer les habitants de la planète en fonction de leur race, comme le fit Gobineau dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, un modeste géographe imagina de répertorier les hommes en fonction de leur langue.

Onésime Reclus (1837-1916) est moins connu que son frère Elisée (1830-1905), auteur d'une géographie universelle (1875-1894), à qui l'on prête parfois par erreur l'invention de la francophonie. Moins connu même à son époque que ses frères Elie, homme politique très actif

durant la Commune, et Paul, chirurgien, Onésime l'est devenu de nos jours pour avoir ébauché, après divers voyages en Europe et en Afrique du Nord, une nouvelle classification qui devait donner naissance au mot « francophonie ».

Dans un premier texte datant de 1880 et exhumé par le regretté Maurice Piron, professeur à l'Université de Liège, l'adjectif « francophone » et le substantif « francophonie » figurent encadrés de guillemets, signe de leur nouveauté à l'époque. On peut lire dans son ouvrage *France, Algérie et colonies* (Hachette, 1880):

Nous mettons aussi de côté quatre grands pays, le Sénégal, le Gabon, la Cochinchine, le Cambodge dont l'avenir au point de vue « **francophone** » est encore très douteux sauf peut-être pour le Sénégal.

Par contre, nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue: Bretons et Basques de France, Arabes et Berbères du Tell dont nous sommes déjà les maîtres. Toutefois nous n'englobons pas tous les Belges dans la « **francophonie** » bien que l'avenir des Flamingants soit vraisemblablement d'être un jour des Franquillons.

L'avenir devait le contredire sur l'évolution des Flamingants...

On retrouve dans ses autres ouvrages les mentions de « francophone » et de « francophonie ». Ainsi, dans *La France et ses colonies*, il évalue le nombre des « francophones » et estime que le total de 51 750 000 représente la « puissance maxima de la francophonie ».

Dans *L'Atlantide, pays de l'Atlas* (Algérie, Maroc, Tunisie), Reclus dénombre les populations en fonction des langues parlées dans les familles et dans les relations sociales. Il en arrive ainsi à noter par exemple que « *d'après le cens de 1911, la Tunisie comptait parmi ses étrangers 35 563 francophones dont 27 393 Italiens* ».

Les mots étaient créés même si la réalité était approximative: il était particulièrement difficile alors de citer des chiffres précis sur les pratiques linguistiques de la population. Mais l'essentiel n'est pas là. Le sens pre-

mier de la francophonie était né: le **regroupement sur une base linguistique** en tenant compte des relations géographiques.

Les constatations géographiques d'Onésime Reclus se doublaient de considérations humanitaires et de perspectives généreuses. Dans la mise en valeur de son nouvel empire colonial, la France de la III^e République, héritière de la Révolution, voulait transmettre ses idéaux de liberté et de fraternité, en étendant aux territoires africains son oeuvre de civilisation. Onésime Reclus n'échappe pas à l'idéologie de l'époque, ce qui en fera doublement le précurseur de la francophonie moderne pensée en termes de coopération, de dialogue Nord-Sud et d'aide au développement.

Les avatars du mot

Après Onésime Reclus, le mot francophonie tomba dans l'oubli ou presque, comme le nom de son inventeur. On a pu lire ainsi une lettre d'André Wautier à un militant du mouvement jurassien, M. Roland Béguelin, dans laquelle il explique que le mot est né en Flandre belge où « *je ne sais quel ignare de langue française, oubliant (ou ignorant) qu'il était en réalité « gallicant » (comme on dit « bretonnant » pour qui parle breton) a inventé dans les années 1920 ce terme qui dit si mal ce qu'il veut dire, puisque le grec « phôné » signifie la voix et non la langue* ». (Ethnie française, Bruxelles, janvier 1981).

On employa davantage pendant un temps le terme de **francité** pour désigner les caractéristiques de ce qui est français: caractéristiques linguistiques, culturelles, parfois plus globales encore pour désigner tout ce qui émane de l'esprit français.

Le « génie de la langue française » dont on s'est plu longtemps à vanter les mérites, et dont on sait les habitudes centralisatrices, s'est satisfait pendant la première moitié de notre siècle du terme de francité qui revient à quelques reprises sous la plume d'essayistes et de penseurs. L'écrivain suisse Henri de Ziegler l'emploie dans son roman

autobiographique *Aller et retour* (1943). Roland Barthes, dans ses *Mythologies* (1957), et les Belges l'utilisent régulièrement : une *Maison de la francité* a été fondée à Bruxelles. On trouvera aussi d'assez nombreux emplois du mot francité au Canada de 1950 à 1970 : Jean-Marc Léger intitule un éditorial du quotidien montréalais *Le Devoir* : « *La Francité et les tâches de coopération* » (21 décembre 1966). Gérard Tougas parle de « l'avenir de la francité » dans son ouvrage intitulé par ailleurs : *La Francophonie en péril* (1967)...

FRANCITE, CULTURE FRANCAISE ET NOURRITURE NATIONALE

Mon père avec tout son patriotisme avait fait de la France une élection (...). J'en avais hérité de son vivant comme d'un patrimoine. Il y a partout des catholiques dont l'Eglise est le véritable pays. De même, je devais peu à peu concevoir en dehors de ma patrie, ou plus exactement en elle et en dehors d'elle à la fois, une idéale nationalité : la langue, la culture française, la « francie » ou la « francerie » ou la « **francité** », comme on voudra.

Henri de Ziegler, *Aller et retour*, p. 29.

Match nous a appris qu'après l'armistice indochinois, le général de Castries pour son premier repas demande des pommes de terres frites (...). L'appel du général n'était certes pas un vulgaire réflexe matérialiste, mais un épisode rituel d'appropriation de l'ethnie française. Le général connaissait bien notre symbolique nationale, il savait que la frite est le signe alimentaire de la « **francité** ».

Roland Barthes, *Mythologies*, p. 89

Sur la couverture d'un magazine, un jeune nègre vêtu d'un uniforme français fait le salut militaire, les yeux levés, fixés sans doute sur un pli du drapeau tricolore. Cela, c'est le sens de l'image (...). Il y a un signifiant, formé lui-même déjà d'un système préalable (un soldat noir fait le salut militaire français); il y a un signifié (c'est ici le mélange intentionnel de **francité** et de militarité)...

Roland Barthes, *ibid.*, p. 223

On pourra consulter les travaux de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, séance extraordinaire du 21 octobre 1970 en présence de S.E. M. Léopold Sédar Senghor. Communication de M. Maurice Piron, « Francophonie et francité ».

En 1962, Jean-Marie Domenach, le directeur de la revue *ESPRIT* dont l'influence sur les élites intellectuelles d'expression française était alors fort grande, imaginait un numéro préparé avec Camille Bourniquel sur *Le Français, langue vivante*. Ce numéro, publié en novembre, devait faire date. Les mots « francophonie » et « francophone » y revenaient souvent. Ils devaient trouver là une sorte de terrain d'ancrage alors que quelques hommes politiques prestigieux les reprenaient à l'appui de leurs thésories relatées par les journalistes.

LE FRANCAIS, LANGUE VIVANTE

Il y a dans tout langage humain quelque chose de plus qu'un ensemble de signes qui rendent la pensée intelligible : une tradition, une culture, toute une hérédité s'exprimant au-delà des mots et signifiant plus qu'eux. Qu'attendre de ces hybridations, de ces métissages ?

Nous abordons ces questions sur le cas du français puisque c'est la langue que nous parlons, la langue dans laquelle s'exprime cette revue qui, à son premier numéro, — il y a trente ans ce mois-ci — portait fièrement en exergue *Revue internationale*. De plus, le cas du français est particulièrement actuel et significatif. Langue de culture, chère aux élites traditionnelles, il doit être d'abord, pour des peuples qui s'émancipent, langue d'expression populaire et d'apprentissage technique, langue vivante. — Arme du colonisateur, puis arme des colonisés, il est revendiqué par la plupart d'entre eux comme un instrument de promotion. — Véhicule par excellence de l'Europe classique, il est promu de nouveau au rôle de langue mondiale, alors que les valeurs de l'Occident se voient âprement contestées.

Que naîtra-t-il de tout cela ? L'avenir détient seul les réponses, et il ne nous appartient pas de décider à la place de ceux qui ont désormais en mains les commandes de leur destin. Notre intention était seulement de prendre la mesure de la **francophonie**, sans l'enfermer dans une visée nationale, sans en faire quelque habile revanche d'un impérialisme frustré, mais au contraire en la situant d'emblée dans son contexte mondial, aux frontières des religions, des cultures et des politiques. Est-ce à dire que tout souci national soit absent de ce numéro ? Certes non. Le français a été d'abord, et il est encore, la langue des Français. Son importance au-delà du foyer d'origine dépendra pour une bonne partie de ce que les Français auront à dire et de ce qu'ils voudront faire. Un « fait français » enveloppe et déborde la langue ; à lui seul il exigerait un autre numéro spécial, que nous lui consacrerons

un jour. Il a survécu — les Canadiens en témoignent — à la catastrophe politique. L'apparition des nouveaux Etats francophones lui rend sa place internationale au moment où on la croyait condamnée. Mais dans la compétition des puissances, son originalité ne survivra que si les Français eux-mêmes y mettent leur foi s'ils sont capables d'inventer encore de nouvelles formes et de donner des réponses humaines aux besoins du monde contemporain.

Camille Bourniquel,
Jean-Marie Domenach,
ESPRIT, novembre 1962.

Francophone et francophonie paraissent alors des mots utiles parce qu'ils correspondent à des concepts globalisants. Ainsi le voit-on clairement dans cette remarque de Marcel Thiry : « *Ceux qui sans quitter leur Wallonie (ou leur Bruxelles, car Wallons et « francophones » de Bruxelles tendent à se confondre, et l'on vient de voir naître le mot de « francophonie » pour désigner toute la Belgique de langue française), ont conquis droit de cité dans le Paris littéraire...* » (*La Revue française*, « Les Wallons dans la littérature française d'aujourd'hui », Paris, juin 1963).

Les dictionnaires, pourtant, tardèrent à intégrer vraiment ce mot. Le *Grand Larousse de la langue française* atteste « francophone » dès 1930 ; « francophonie », en revanche, reste considéré comme une sorte de néologisme jusqu'aux années soixante.

Le *Larousse de la langue française*, en 1962, donnait la définition suivante au mot francophonie : « *collectivité constituée par les peuples parlant le français* ». En 1968 paraît le premier *Dictionnaire de la francophonie* émanant de l'Association de solidarité francophone. En 1968, le *Quid* consacre aussi à la francophonie un assez long article : de rêve, la francophonie devient réalité ; on mentionne les noms de Senghor et de Bourguiba parmi les promoteurs de l'idée d'une large communauté réunissant les peuples pratiquant le français et bénéficiant de son héritage culturel.

Le sens politique s'ajoute ainsi au sens purement linguistique : le regroupement des pays complète celui des peuples dans l'extension du terme. C'est ainsi que le lin-

6.1

guiste belge Joseph Hanse écrit en 1965 : « *Les quelque cent vingt-cinq millions de citoyens qui le constituent [le monde d'expression française] forment désormais une grande patrie qu'on appelle depuis peu la francophonie* ».

LA FRANCOPHONIE : LES DIFFÉRENTS SENS DU MOT

Un sens linguistique

Le substantif correspondant à l'objectif francophone : qui parle le français.

Un sens géographique

L'ensemble des peuples et des hommes, dont la langue (maternelle, officielle, courante ou administrative) est le français.

Un sens spirituel et mystique

Le sentiment d'appartenir à une même communauté : cette solidarité naît du partage de valeurs communes aux divers individus et communautés francophones.

Un sens institutionnel

L'ensemble des associations et organisations publiques et privées, éventuellement une communauté plus vaste de concertation et de coopération.

Selon les distinctions établies par
Xavier Deniau dans « la Francophonie »,
Que sais-je ? 1983

Comme on le constate, pour beaucoup de dictionnaires, l'adjectif « francophone » figure relativement tôt tandis que le substantif « francophonie » s'ajoutera plus tard. Pour le *Robert*, en 1966, le mot « francophone » est ainsi décrit : « *adjectif et nom masculin, dont le français est la langue maternelle* ». Pour le *Dictionnaire encyclopédique Quillet* (1969), on lit à « francophone » : « *se dit des pays où la langue française est en usage* ». Suit une liste de pays sur chaque continent sans que la France y figure : cela semble aller de soi. — À moins plutôt que l'adjectif francophone ait une connotation péjorative, ce qui expliquerait que pour l'auteur il y ait les Français et les francophones comme on le comprend par la définition du substantif : *un ou une francophone, habitant de ces pays et dont la langue usuelle est le français*. On verra apparaître dans le dictionnaire *Quillet* le mot « francophonie » à la suite de « francophone » en 1974 avec une définition nettement orientée : « *mouvement encore diffus, soucieux de*

donner une consistance politico-culturelle à l'ensemble des États dont la première langue est le français».

Ces quelques exemples attestent que les dictionnaires, outre les différences de définition inhérentes à leur propos, n'ont fait figurer les mots « francophone » et « francophonie » que récemment. Il n'y a pas plus d'une dizaine d'années que ces mots se retrouvent partout avec leurs différentes acceptions, et que le lecteur finit par savoir approximativement de quoi il s'agit.

FRANCOPHONIE

Pour les uns, la francophonie repose sur le sentiment d'appartenir à une communauté que fonde le partage d'une langue : le français. Cette communauté linguistique a l'avantage de faciliter échanges et coopération multiforme. Pour d'autres, la francophonie n'est qu'une machine de guerre servant à maintenir les anciennes possessions françaises dans des liens de dépendance linguistique et coloniale. En fait, la francophonie, c'est d'abord la réalité des dizaines de millions de francophones : par le hasard de l'histoire, il existe maintenant des groupes parlant français sur tous les continents. Le français n'est plus la propriété exclusive du peuple français. Cette dispersion francophone autorise l'ambition de ceux qui veulent confirmer leur langue à son rang de langue internationale. On insiste alors sur l'unité du français. Mais le désir d'autonomie et d'affirmation culturelle de chaque groupe francophone fait émerger les particularismes. On découvre alors la diversité des français.

Encyclopédia Universalis.
Jean-Louis Joubert,

En résumé, disons que « francophonie », qui devrait normalement désigner l'appartenance de celui qui parle français, désigne essentiellement le monde d'expression française, l'ensemble des utilisateurs de la langue française. Dans une acception non seulement descriptive mais dynamique, et pour répondre à l'évolution politique de notre temps, le mot sous-tend de plus en plus les liens de solidarité entre les pays ayant en commun l'usage du français qui visent à institutionaliser leurs relations pour mieux organiser « l'espace francophone ».

Au sens premier de francophone, « qui parle français », s'est adjoint un sens second : ¹⁾ « qui est relatif à la

francophonie », et le signifié linguistique s'est chargé de tout un ensemble de connotations politiques. L'espace francophone, aujourd'hui éclaté dans la diaspora du fait français, ne correspondrait-il pas, sur le plan socio-politique, à cette ouverture du discours déjà amorcée au XIXe siècle et dont la bataille d'*Hernani* représentait le choc initial et symbolique?...